

COMITÉ DE GESTION #6

MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

Visioconférence, 7 juin 2024

Présents :

Laura BARTONS - Office de tourisme Provence Verte-Verdon
Mélaine CACHET-GAUJARD - Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Magali CHAPUS - représentante du réseau des marqués en Sainte-Baume
Fabienne EVANS - Région Sud
Frédéric FAISSOLLE - Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Jean-Marcel GIOFFREDO - Chambre des métiers et de l'artisanat du Var
Michel GROS - Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et Maire de la Roquebrussanne
Mathilde MIGUET - Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Jesica QUINDROIT - Office de tourisme intercommunal de la vallée du Gapeau
Alaric STEPHAN - Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Patrick TOCHOU - Chambre d'agriculture du Var
Théophile VEZOLLE - Chambre d'agriculture du Var

Excusés :

Henri BERGE - Président de la commission Tourisme, loisirs et fréquentation du Parc
Stéphanie HARKANE - Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume
Jacques PAUL - Président de la Commission Agriculture du Parc et Maire de La Celle

Objet de la réunion

1. Présentation des nouveaux candidats
2. Présentation des renouvellements d'attribution
3. Actions d'animation en cours
4. Questions diverses

Relevé de décisions

Les différentes candidatures à la marque Valeurs Parc ont été soumises au Comité de gestion :

* **Pour le référentiel « Hébergement-restauration »**

- ⇒ **Montrieux le Hameau** : attribution de la marque sans réserve
- ⇒ **Maison rouge** : renouvellement de la marque sans réserve

* **Pour le référentiel « Produits issus de l'élevage d'herbivores »**

- ⇒ **Asinerie du Poljé** : attribution de la marque sans réserve

* **Pour le référentiel « Miel et produits de la ruche »**

- ⇒ **Les Ruchers du Pont vieux** : attribution de la marque sans réserve

Résumé des échanges

Michel GROS, président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, préside ce comité et introduit la réunion. Il précise que la marque Valeurs Parc est de plus en plus reconnue au niveau national et rappelle qu'elle a été déployée il y a 5 ans en Sainte-Baume et que les premiers bénéficiaires arrivent à une période de renouvellement de leurs engagements. Le déploiement de la marque se poursuit activement.

1. Présentation des nouveaux candidats

Les différents candidats dont l'entrée dans la marque est soumise à validation ce jour sont présentés (cf. détails dans le diaporama de présentation du Comité de gestion) :

* Pour le référentiel « Hébergement-restauration »

- **Montrieux le Hameau** : tiers-lieu bucolique proposant 50 chambres et resto-guinguette pour une cinquantaine de couverts, en plein cœur du Parc de la Sainte-Baume au sein de l'ancien monastère de Montrieux le Vieux (aussi appelé Domaine de Montrieux le Vieux). Anciennement marqué Valeurs Parc, les nouveaux exploitants ont réalisé des aménagements et des restaurations respectueux des patrimoines. Ils ont aussi développé de nombreux projets, dont certains avec le PNR.
« Un lieu d'accueil multiple : visiteurs, artistes, scientifiques, artisans... mixant les publics et les engageant dans un projet d'économie sociale et solidaire ». L'auditeur propose un avis favorable.

Frédéric FAISSOLLE précise que le projet des investisseurs n'a pas pour vocation prioritaire de réaliser des bénéfices, leur objectif est de rentabiliser le coût d'investissement mais l'objectif réel est la remise en l'état du lieu, du bâti, en intégrant de forts engagements éco-responsables. Ce qui rejoint des enjeux du Parc.

Laura BARTONS demande s'il s'agit d'un nouveau marquage ou d'un renouvellement puisque le Domaine de Montrieux avait déjà obtenu la marque.

Alaric STEPHAN répond que cet établissement avait bénéficié de la marque du temps des anciens propriétaires (2019-2022) mais que la marque a été suspendue au moment de la vente du domaine. Même si ce sont des prestations ou des produits qui sont véritablement marqués, ils sont portés par des bénéficiaires. C'est donc une réattribution dans ce cas précis.

⇒ **L'attribution de la marque sans réserve est validée pour les prestations d'hébergement de Montrieux le Hameau.**

* Pour le référentiel « Produits issus de l'élevage d'herbivores »

- **Asinerie du Poljé** : Christelle s'est lancée en 2014 dans un projet d'élevage d'ânes de Provence sur la commune de Cuges-Les-Pins. Son troupeau compte à ce jour 18 ânes, qui lui permettent de développer plusieurs activités sur son exploitation : médiation asine, équithérapie, balade, visite pédagogique de la ferme, fabrication de produits cosmétiques au lait d'ânesse.
« Un élevage ultra-extensif et à taille humaine, pour une belle diversité d'activités et un fort ancrage local ». L'auditrice propose un avis favorable.

Méline CACHET-GAUJARD précise que Christelle propose un RDV du Parc depuis 2 ans.

Michel GROS se questionne sur le potentiel d'un projet de production de foin en Sainte-Baume pour répondre aux besoins locaux comme ceux de l'asinerie.

Alaric STEPHAN répond que potentiellement des producteurs céréaliers pourraient diversifier avec une production de foin. Cela reste à la marge, d'autant plus que tous n'ont pas de production bio, comme exigé par les éleveurs bio. Un minimum d'autonomie est attendu dans le référentiel Valeurs Parc ou à défaut d'approvisionnement à l'échelle régionale, ce qui est le cas. Le territoire présente des difficultés d'irrigation de pré, donc il n'y a pas de projet de production à l'échelle du territoire. Aussi la régénération ligneuse est ici plus longue, et non favorisée par le changement climatique.

⇒ **L'attribution de la marque sans réserve est validée pour les savons de l'Asinerie du Poljé.**

* Pour le référentiel « Miel et produits de la ruche »

- **Les Ruchers du Pont vieux** : Jordan s'est installé en 2019, rejoint par Lucille en 2021 sur la partie transformation et commercialisation. En quatre ans, ils ont développé une belle exploitation avec un cheptel de 400 ruches et 10 tonnes de miel produit en 2023. Ils proposent une gamme de six miels environ et une gamme de produits transformés. La majorité de la production est vendue en direct par Lucille, qui apprécie beaucoup le contact avec les clients et prend plaisir à parler de leur métier.
« Une exploitation très dynamique, engagée sur les enjeux environnementaux, avec un fort ancrage local et un projet de sensibilisation et de transmission de leurs savoirs ». L'auditrice propose un avis favorable.

Alaric STEPHAN ajoute que Mathieu GHIS et Yoann BEAUMONT, qui ont la marque Valeurs Parc sont aussi engagés dans la démarche d'Ecoscience Provence. On note des synergies déjà existantes. Il est à noter que le miel de lavande crémeux des ruchers du Pont Vieux a été primé au dernier Salon de l'agriculture de Paris.

⇒ **L'attribution de la marque sans réserve est validée pour le miel et les produits transformés des Ruchers du Pont vieux.**

2. Présentation des renouvellements d'attribution

Mélaine CACHET-GAUJARD rappelle la procédure de renouvellement : autoévaluation à remplir par l'entreprise marquée qui vise à se questionner sur ses pratiques, ses évolutions et ses engagements, puis un entretien-bilan des 5 années, critères revus/complétés dans le cas où le référentiel d'audit a été révisé, marges de progrès réévaluées, et décision du Comité de gestion.

- **Maison Rouge** : chambre d'hôtes située à Plan d'Aups-Sainte-Baume. Le bilan est positif avec des critères d'audit toujours respectés. Les nouveaux critères du référentiel sont en partie respectés et seront intégrés aux marges de progrès futures. Les marges de progrès ciblées il y a 5 ans sont en majorité réalisées et l'autre part des actions non mises en œuvre a été réfléchi. Les nouvelles marges de progrès identifiées correspondent globalement à la poursuite des 5 précédentes années et aux nouvelles exigences du référentiel d'audit.

Mélaine CACHET-GAUJARD précise que le référentiel Hébergement-restauration a été révisé au niveau national et adapté en local en 2023. Les exigences supplémentaires sont entre autres liées au bilan carbone de l'activité, à la gestion des déchets, à la mobilité douce et aux activités décarbonées pendant le séjour.

Michel GROS ajoute que ce cas de renouvellement illustre bien la philosophie progressiste de la marque Valeurs Parc, qui évolue et fait évoluer les pratiques des entreprises, qui les tire vers le haut. On identifie de nouveaux progrès à faire dans une démarche d'amélioration continue, comme on l'imaginerait pour le territoire.

⇒ **Le renouvellement de la marque sans réserve est validé pour les prestations d'hébergement de Maison Rouge.**

3. Actions d'animation en cours

Parmi les actions annoncées en début d'année, celles-ci se sont tenues :

- Apéro des marqués le 3 avril
- Réunion du Groupe projet « Adapter son offre aux clientèles itinérantes » le 16 mai
- Actions de communication : mise à jour de l'annuaire 2024/2025, campagne de reportages photographiques, création de parasols de marché, valorisation du réseau par l'animation des RDV du Parc...

Les prochaines actions sont les suivantes :

- Réalisation d'un podcast « Echos de nos valeurs », avec la participation de Christelle POLI, dans le cadre de la campagne nationale de la Fédération des Parcs
- FÊTE DU PARC avec la tenue d'un stand Valeurs Parc naturel régional, d'un marché de producteurs et d'un jeu-concours dont les prix seront en partie des produits Valeurs Parc
- Présence de la GRF sur les marchés – animation de la campagne #Quand on arrive en Parc (Valeurs Parc)



- Petit déj' pro de Provence Verte et Verdon tourisme - Novembre
- Journée collective du Réseau Valeurs Parc - Octobre/Novembre

4. Questions diverses

Jean-Marcel GIOFFREDO demande si l'attribution de la marque est requestionnée dans le cas où le propriétaire change mais que l'activité reste exactement la même ou que le produit est strictement identique. Alaric STEPHAN répond que dans ce cas de figure il y a une suspension de la marque. Tout changement de bénéficiaire demande une nouvelle convention. Le nouveau propriétaire soumettrait alors une nouvelle candidature. Si effectivement les pratiques sont inchangées, la marque sera normalement accordée sans surprise.

Frédéric FAISSOLLE et les agents du Parc remercient les participants au Comité de gestion.

Compte-rendu rédigé par Mélaine CACHET-GAUJARD et Alaric STEPHAN